

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail*Democratie*Paix
-:-:-:-:-:-

hvt
DECRET N° 78/279 DU 13 AVRIL 1978
portant création de l'Institut Supérieur des
Sciences de la Santé (INSSSA).-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES -

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977;

Vu l'Ordonnance n°29/71 du 4 Decembre 1971 portant création de
l'Université Marien NGOUABI;

Vu le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de
l'Université Marien NGOUABI;

Vu le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. Il est créé, sous la dénomination d'Institut Supérieur des Sciences
de la Santé, un établissement chargé de la formation des Médecins et des Techniciens
Supérieurs de Santé.

Article 2. L'Institut Supérieur des Sciences de la Santé est un organisme de
l'Université Marien NGOUABI.

Article 3. Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du
présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 13 AVRIL 1978

Par le Président du Comité
Militaire du Parti, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Général Jeachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Education National

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

A. N D I N G A.